



DISPOSITIF DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES – MEDITERRANEE

Appel à projets « Manifestations scientifiques 2023 »

Note d'information du Service d'Appui à la Recherche

Dépôt des candidatures au fil de l'eau

Dépôt en version numérique à : recherche-colloque@laregion.fr

Copie à : recherche@ut-capitole.fr

■ Conditions d'éligibilité

- ♦ Manifestation à caractère **scientifique**
- ♦ Se déroulant sur le territoire régional **d'Occitanie**
- ♦ Ayant lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre **2023**
- ♦ Ayant une dimension **internationale** avec au moins 50% d'intervenants internationaux et un taux significatif de participants internationaux
- ♦ Prévoyant un minimum de **400 participants**
- ♦ Etre organisés ou co-organisés par une unité de recherche ou un établissement d'enseignement supérieur et de recherche d'Occitanie
- ♦ Disposer d'un comité scientifique avec la participation effective de **chercheurs régionaux**
- ♦ Respecter les critères de **parité** femme-homme dans la composition :
 - . du comité d'organisation
 - . du conseil scientifique
 - . des intervenant.e.s invité.e.s à présenter leur recherche, y compris le/la président.e de séance
- ♦ Pour les colloques organisés par UT Capitole, présenter l'**avis motivé de la Commission de la Recherche** avec un classement si plusieurs demandes sont déposées (voir page 2 les modalités).

■ Montant de la subvention

La subvention est :

- . Plafonnée à **20% des dépenses** éligibles,
- . Et d'un montant **maximum** de **30 000 €**

La subvention sera versée exclusivement au bénéficiaires par un versement unique après réalisation du colloque et transmission à la Région d'une demande de paiement et des justificatifs de dépenses. Le montant du soutien de la Région sera **recalculé** proportionnellement au montant des dépenses effectivement justifiées.

Seules sont **éligibles** les dépenses de **fonctionnement** liées à l'organisation de la manifestation :

- . Location de salle,
- . Frais de restauration,
- . Frais d'hébergement,
- . Frais de déplacement,
- . Frais de communication,
- . Frais de personnel contractuel.

Dépenses **non éligibles** :

- . Dépenses d'investissement,
- . Frais de gestion,
- . Frais de personnel statutaire ou permanent.

Les dépenses doivent être payées exclusivement par l'UT Capitole et engagées à partir de la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Cas particulier : dans le cas où le colloque est organisé par un laboratoire mixte sous tutelle de plusieurs Etablissements, la Région peut prendre en compte la facturation de ces différents partenaires financiers dans la mesure où un justificatif stipulant ces tutelles (exemple : décisions du B.O portant création et renouvellement de l'unité) est joint au dossier de candidature et ce partenariat inscrit dans l'acte attributif de la subvention.

■ Une attention particulière sera portée sur la qualité du dossier

- ♦ La solidité du plan de **financement**, mobilisation d'autres cofinanceurs ...
- ♦ L'**avis** et interclassement des établissements

Ne sont pas éligibles : les colloques déjà financés via un autre dispositif régional, les séminaires régionaux, les réunions de travail ou manifestations internes aux structures locales, les Ecoles d'été ou équivalents, les manifestations culturelles ainsi que les rencontres entre branches professionnelles.

■ Une attention particulière sera portée sur l'organisation de la manifestation

- ♦ La qualité et reconnaissance **scientifique** des manifestations : comité scientifique, comité de lecture, positionnement dans la discipline...
- ♦ Les liens avec les **partenaires** socio-économiques : modalités d'association (petits déjeuners, afterwork, visites...), taux de participants non académiques, stands d'exposition, dissémination grand public...
- ♦ Le rayonnement **international**
- ♦ La formation par la recherche des **jeunes chercheurs** : présence de jeunes chercheurs dans le comité d'organisation / adaptation du format de la manifestation, réduction frais d'inscription

■ Une attention particulière sera portée sur les thématiques suivantes

- ♦ Thématiques de la Stratégies Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI) de la Région Occitanie :
 - . Alimentation saine, durable et territorialisée
 - . Eaux : Economie et gestion maîtrisée, usages et risques
 - . Économie du littoral et de la mer
 - . Santé, bien-être & bien vieillir
 - . Mobilité intelligente et durable
 - . DSI avec mission transversale : Matériaux intelligents et durables, et procédés associés
 - . DSI avec mission transversale : Transition énergétique des territoires et de l'économie régionale
 - . DSI avec mission transversale : Big data, IA, cybersécurité : l'Occitanie territoire numérique éthique et souverain
- ♦ Thématiques des défis clés :
 - . Hydrogène décarboné
 - . Sciences du passé. Patrimoine Archéologique en Occitanie : du passé au présent
 - . Robotique centrée sur l'humain
 - . Économie circulaire
 - . Agroécologie
 - . Mobilité intelligente et durable en Occitanie
 - . Observation de la Terre et territoires en transition

■ Obligations en termes de communication

Le bénéficiaire de l'aide devra s'engager :

- à faire état de la participation de la Région sur tout support de communication mentionnant le colloque scientifique.
- à convier la Région à la conférence de presse qui serait éventuellement organisée dans le cadre de l'opération financée ou à tout autre type de manifestations objet du financement.
- à inviter la Région à la manifestation, avec une éventuelle participation d'un représentant du Conseil Régional à la cérémonie d'ouverture et/ou de clôture, dans des délais permettant sa participation et sa prise de parole.
- à procéder à l'insertion de documents présentant la politique universitaire et scientifique de la Région dans les dossiers remis aux participants.
- à mettre en place des panneaux d'exposition présentant les actions de la Région en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'engage également à participer aux éventuelles campagnes de communication communes avec les projets régionaux structurants (défis clés, politique de sites...) qui seraient lancées en lien avec leurs thématiques.

■ Interclassement des dossiers

La Région rassemblera les dossiers réceptionnés sur une période donnée, puis la Région contactera les établissements pour qu'ils fassent un classement des candidatures UT Capitole.

Cette **opération** sera **organisée et suivie par** la Direction d'Appui à la Recherche (**DAR**).

■ Dépôt du dossier de candidature

Les **demandes** doivent être **déposées 3 mois avant la manifestation** en version numérique à recherche-colloque@laregion.fr avec copie à recherche@ut-capitole.fr.

Attention : les candidatures ne pourront pas être complétées par la DAR entre **février et juin 2023**, du fait du renouvellement des instances et de l'élection du président de l'UT Capitole.

Etape 1 : Avec l'aide de la gestionnaire de votre unité de recherche, vérifiez la composition du dossier :

- ✓ Annexe 1 : budget prévisionnel détaillé **en HT** en dépenses et en recettes.
- ✓ Annexe 2 : liste des intervenants
- ✓ Annexe 3 : composition du conseil scientifique et du comité d'organisation
- ✓ Pré programme détaillé de la manifestation
- ✓ Formulaire de demande de financement complété par le porteur du projet.

Etape 2 : 1 exemplaire du dossier complet de candidature (formulaire + annexes 1, 2, 3 + préprogramme) sera transmis par courrier interne à la DAR (Nathalie Mertiny - AR 367).

La **DAR ajoutera au dossier** l'acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement (dernière délibération du CA portant délégation de pouvoirs du CA au président), lors de la signature du dossier par le président

Etape 3 : La **DAR** mettra à la **signature du président** de l'UT Capitole l'Attestation sur l'honneur, puis retournera à la gestionnaire de l'unité de recherche l'exemplaire original.

Etape 4 : La candidature finalisée sera envoyée par courriel, par le porteur du projet, à l'adresse :

recherche-colloque@laregion.fr

- . Copie à la gestionnaire de l'unité de recherche
- . Copie à recherche@ut-capitole.fr
